



Neuchâtel, 4 décembre 2019

Retour sur la session des 3 et 4 décembre 2019 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 3 et 4 décembre](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentation

Notre camarade Tristan Robert a prêté serment en qualité de député suppléant à l'occasion de la session de décembre. Nous lui adressons nos félicitations.

Budget de l'État pour l'exercice 2020 et plan financier et des tâches 2021-2023 ([19.029 tome 1](#), [19.029 tome 2](#) et [19.029com](#))

Un budget aux chiffres noirs qui enjoint à la prudence

La députée Florence Nater a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chères et chers collègues,

Nous y voilà... Le débat sur le budget de l'État est un moment attendu dans la vie politique de notre canton.

Attendu parce qu'il est souvent le théâtre de joutes verbales à l'appui d'affrontements idéologiques ou encore de renvoi de responsabilités.

Plus pragmatiquement, au-delà de la vision politique qu'il traduit avant et après les débats parlementaires, le budget c'est d'abord et avant tout ce qui permet aux agents de l'État – les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale et des autorités judiciaires – de fournir les prestations au service de la collectivité, d'assumer les fonctions régaliennes de l'État et de soutenir les entités parapubliques qui assument des missions pour le bien commun. Au-delà de ce quotidien, le budget c'est aussi ce qui permet de construire l'avenir en préparant ou en mettant en œuvre les réformes adoptées par notre Parlement. C'est dire toute l'importance que revêt l'acte politique du budget. Sans vouloir chatouiller la sensibilité de l'un ou l'autre



député de cet hémicycle, il n'est nul besoin de se rappeler longuement l'impact qu'avait eu, sur la collectivité dans son ensemble, l'absence de budget au lendemain d'un certain jour de décembre 2017.

Aujourd'hui en ce 3 décembre 2019, le climat qui entoure notre débat semble plus serein. Pour la première fois depuis plus de 50 ans le budget de l'État de Neuchâtel a troqué la couleur rouge pour des chiffres noirs. Ceci pourrait signifier, au terme de nos débats, un « feu vert » flamboyant. Pourtant, le signal de notre Parlement sera sans doute plutôt celui du « feu orange clignotant », le signal qui indique que l'on peut passer mais que la prudence reste de mise.

Nous allons donc passer en revue ce qui réjouit notre groupe dans ce budget mais aussi ce qui nous inquiète. A l'image du verre à moitié plein ou à moitié vide, nous commencerons par évoquer les éléments positifs.

Le groupe socialiste se réjouit de voir que le budget 2020 au terme des travaux en commission se présente avec des recettes excédentaires à hauteur de 5.3 millions de francs. Un résultat qui respecte le nouveau mécanisme de frein à l'endettement adopté par notre parlement il y a tout juste quelques mois.

Notre groupe, qui insiste, budget après budget, sur l'importance pour un État d'investir pour son avenir, se réjouit de voir une enveloppe nette des investissements de près de 100 millions de francs, en hausse de 8.3 % par rapport au budget 2019. Parmi ces investissements, nous soulignons tout particulièrement ceux dédiés à la mise en œuvre du programme d'impulsion, le projet de regroupement de l'administration ou encore la mise en œuvre du RHNE. Ces investissements dénotent une certaine dynamique positive pour le canton de Neuchâtel.

Un autre sujet de satisfaction réside dans le fait que le budget 2020 demeure excédentaire et cela après avoir intégré près de 100 millions de francs de charges extraordinaires, le tout en observant que les charges du « ménage ordinaire » de l'État diminuent quant à elles de 2.4 millions de francs. Ceci pour faire taire toute velléité de considérer que l'État de Neuchâtel disposerait de structures pléthoriques ou superfétatoires.

Enfin, parmi les autres éléments positifs, nous sommes soulagés de constater que le budget 2020 a pu intégrer la progression de l'intensité de la hausse des primes d'assurance maladie pour en adapter les subsides.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, notre groupe pourrait se réjouir avec enthousiasme de ce budget 2020. Pourtant notre satisfaction est modérée. Modérée tout d'abord par le fait que ce bon résultat tient aussi à des recettes extraordinaires ; en particulier le revenu exceptionnel de la péréquation fédérale (65 millions de francs). Des revenus extraordinaires qui par définition ne se reproduiront pas lors des prochains exercices.



C'est donc avec une certaine inquiétude que nous appréhendons les perspectives annoncées au plan financier et des tâches à l'horizon de 2021 où le retour aux chiffres rouges se profile déjà.

Cela étant dit, ce qui inquiète tout particulièrement le groupe socialiste c'est un peu le contexte général dans lequel s'inscrit ce budget 2020. Un contexte général à considérer à la fois avec un regard rétrospectif et un œil sur l'avenir.

Depuis 2013, les mesures d'assainissement et les réformes de l'État se succèdent à un rythme que nous pourrions qualifier d'effréné, avec des conséquences sociales difficilement mesurables sur le long terme. En premier lieu, le groupe socialiste tient à rappeler les efforts consentis par de nombreuses personnes ces dernières années. Nous pensons à la fonction publique neuchâteloise qui a vu tour à tour ses effectifs se réduire, les allocations familiales complémentaires et les primes d'ancienneté diminuer. Nous pensons aux enseignants qui se sont vu doter d'une nouvelle grille salariale et qui voient globalement leurs conditions de travail se péjorer. Nous pensons aux bénéficiaires de l'aide sociale, déjà tributaires de revenus très modestes, qui ont vu certaines prestations circonstancielles se réduire. Nous pensons aux résidents des institutions et des EMS qui se sont vu imposer une baisse de leur argent de poche mensuel. Et cette liste ne saurait se prétendre exhaustive. Si notre groupe n'a jamais souscrit à de telles mesures, il en a accepté la finalité : contribuer à donner du souffle à l'État pour qu'il puisse se réformer et envisager un avenir meilleur pour l'ensemble de notre collectivité.

Et pourtant ce souffle tant attendu se fait désirer. Certes à l'extérieur des frontières neuchâteloises un renouveau du canton de Neuchâtel tend à se dessiner. Mais à l'intérieur le climat est autrement différent. Incompréhension, colère, désarroi sont quelques-uns des sentiments partagés par des citoyennes et citoyens de ce canton impactés par des réformes en cours, telles que par exemple celles relatives à la protection de l'enfance ou encore à la formation de base pour adultes. Notre groupe est inquiet. La ligne rouge entre « réformes » et « démantèlement » est en voie d'être franchie.

C'est donc ce contexte d'inquiétudes et d'incertitudes qui rend notre satisfaction modérée.

Cela étant et pour ne pas rester sur une note morose, notre groupe se réjouit d'avoir pu défendre en commission quelques amendements qui, aux yeux de certains députés, peuvent paraître anecdotiques ou seulement symboliques. Loin s'en faut. Quand on vise à mettre en œuvre rapidement des mesures contre le surendettement, quand on cherche à renforcer la lutte contre l'illettrisme ou encore à renforcer le soutien des personnes âgées dans le but d'éviter des mesures plus contraignantes à leur égard mais aussi plus coûteuses pour la collectivité, de petits moyens peuvent porter de grands effets. Quant aux amendements dans le domaine de la culture, ils poursuivent, sans surprise pour notre groupe, un effet de levier et d'impulsion. Pour contribuer à redonner aussi un peu de souffle à l'intérieur de notre canton en faisant rayonner notre politique et nos savoir-faire culturels. Et cela pour toutes et tous, et de façon inclusive.



En conclusion, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le budget 2020 avec les amendements de la commission financière. Nous reviendrons dans le débat de détail sur les différents amendements.

Nous tenons à remercier le Conseil d'État et les services de l'administration pour le travail fourni.

A défaut d'un idéal le budget 2020 ouvre un champ de possibles. Et c'est que nous retiendrons.

Merci pour votre attention. » •

L'entrée en matière a été acceptée par 110 oui et 2 non.

Les projets de loi 1 et 2 ont été adoptés par respectivement 110 oui, 1 abstention et 107 oui, 4 abstentions.

L'amendement pour la médiation culturelle a été accepté par 57 oui contre 53 non et 1 abstention.

L'amendement pour un soutien au bibliobus a été refusé par 56 oui, 56 non et 1 abstention.

L'amendement pour un soutien à la culture inclusive a été accepté par 57 oui contre 52 non et 4 abstentions.

L'amendement pour la lutte contre le surendettement a été accepté par 106 oui contre 6 abstentions.

L'amendement pour un soutien à Pro Senectute a été accepté par 111 oui contre 2 abstentions.

L'amendement pour le soutien au contrat formation a été refusé par 56 non, 7 abstentions contre 49 oui.

L'amendement pour un soutien à Lire & Ecrire a été accepté par 93 oui contre 5 non et 14 abstentions.

Le budget amendé a été accepté par 104 oui, 3 non et 4 abstentions.

Institutions - Cautionnement ([19.030ce](#) et [19.030com](#))

Un rapport qui appelle peu de commentaires mais n'exclut pas la réflexion

Il est revenu à la députée Johanne Lebel Calame de présenter les arguments du groupe socialiste.

« Du point de vue financier – c'est un dossier traité par la commission des finances – le rapport n'appelle pas beaucoup de commentaires : conformément aux principes acceptés en 2015 et aux règles de la Loi sur les finances de l'État et des communes, il s'agit de cautionner les



emprunts dont certaines institutions sociales et écoles spécialisées ont besoin pour disposer des liquidités nécessaires au quotidien.

Il y a quatre ans, le rapport 15.021 (même objet, même titre) concernait 16 entités (total des charges : 93 millions) et portait sur des cautions à hauteur de 61,5 millions. Cette année, la liste compte 9 noms (total des charges 151,9 : millions) pour 6 millions de plus.

En quatre ans, les structures ont évolué, les prestations et les subventions cantonales aussi. Mais c'est au moment du budget que les subventions sont décidées ou de rapports plus thématiques que nous pouvons débattre de cette organisation et des prestations fournies – avec ou sans doudou. (Nous l'avons fait indirectement hier, à propos du contrat-formation et de l'aide de l'État au paiement des charges sociales.)

Le groupe socialiste acceptera donc le décret.

On peut – et je le fais, nous le faisons – s'interroger sur l'efficacité des flux financiers aller-retour entre l'État subventionneur et cautionneur et les institutions prestataires et emprunteuses. Pourquoi limiter les avances de fonds à 80 % du budget ? Ne pourrait-on pas conclure des mandats de prestations qui régleraient ces soucis de liquidités ? Et plus généralement, quand le Conseil d'État prévoit-il nous soumettre un rapport sur la gestion des partenariats ? » •

Le rapport a été accepté par 112 oui et sans opposition.

Concept cantonal de l'enseignement des langues ([19.020ce](#) et [19.020com](#))

Pour que l'acquisition des langues ne se fasse pas au détriment du corps enseignant

Le député Grégory Jaquet a exposé les arguments du groupe socialiste développés par la députée Françoise Gagnaux.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État et ses services de ce rapport d'information détaillé ainsi que des explications complémentaires données en séance de la commission Education du 31 octobre dernier.

Nous partageons l'idée que les échanges linguistiques et de mobilité ainsi que l'enseignement de l'allemand par immersion précoce, par le biais des classes Prima, sont nécessaires et à renforcer dans le cursus scolaire des élèves de notre canton.



Sur le marché du travail, une personne bilingue a plus de chances qu'une personne monolingue. De nombreuses entreprises locales cherchent des personnes maîtrisant l'allemand et/ou l'anglais. Des jeunes neuchâtelois mieux formés dans les langues auront plus de facilité à trouver un emploi et, par conséquent, on peut espérer que le taux de chômage diminue dans notre canton.

Cette facette économique est bien mise en lumière dans ce rapport. De plus, la possibilité que les élèves se rendent en Suisse alémanique et qu'ils y rencontrent d'autres jeunes de leur âge peut dissiper certains préjugés et générer plus de tolérance. Par la suite, souvent, ils apprécient plus la langue allemande et son apprentissage. Cela renforce aussi la cohésion sociale entre les diverses régions de notre pays.

En mars 2016, un projet de rapport intitulé « Concept cantonal de l'enseignement des langues » a été mis en consultation de manière large. Sur les 96 réponses, 80 proviennent des enseignant·e·s de langues selon une répartition équitable entre le cycle 2, cycle 3 et secondaire 2. Le plan d'action décrit dans ce projet est salué globalement mais des inquiétudes reviennent souvent dans les commentaires. Le Conseil d'État mais aussi les Communes par les directions de leurs cercles scolaires doivent les prendre en considération. Citons-en quelques-unes :

- une inquiétude considérable quant à la surcharge du travail des enseignant·e·s ;
- une demande de formation adéquate pour les enseignant·e·s, dans la formation initiale ou dans la formation continue, sachant que c'est le niveau C1 qui est exigé pour enseigner dans les classes Prima ;
- des craintes face aux difficultés organisationnelles si le projet Prima devait être fortement étendu.

Le sujet des classes « Prima » a suscité plusieurs questionnements dans notre groupe comme d'ailleurs dans la commission éducation. Il s'agit de classes bilingues, créées depuis 2012, dans lesquelles, dès la première année scolaire, les cours d'éducation physique, de chant ou de géographie et d'autres disciplines encore peuvent être dispensés en allemand. Cela a valu à notre canton de décrocher le Prix du fédéralisme il y a 3 ans.

La difficulté du recrutement d'enseignant·e·s a été discutée. Les enseignant·e·s en place qui n'ont pas les compétences ou la motivation suffisantes doivent être rassuré·e·s. Ils, elles ne peuvent pas être licencié·e·s. Il est essentiel de susciter l'envie d'enseigner l'allemand en classe bilingue, de motiver et de valoriser les enseignant·e·s qui choisissent cette option. Deux périodes de décharge sont-elles suffisantes ?

Pour le groupe socialiste qui défend une école publique neuchâteloise où l'égalité de traitement est fondamentale, la mise en œuvre des classes Prima questionne. Aujourd'hui, certains cercles scolaires n'ont pas encore instauré de classes Prima. En outre, là où des classes bilingues ont été



créées, certains élèves n'y ont pas accès faute de places suffisantes vu le succès de cette offre auprès des parents. Les informations transmises aux parents quant à l'existence de ces classes et les critères d'accès dépendent des cercles et centres scolaires concernés et peuvent varier d'un établissement à l'autre.

Nous souhaitons vivement que la mise en œuvre et le développement des classes Prima soient bien encadrés par le Conseil d'État via le SEO car il incombe aux autorités politiques d'éviter des inégalités entre les élèves du canton de Neuchâtel.

Nous pensons que l'enseignement de l'allemand en immersion précoce est à prioriser dans les cycles 1 et 2 soit de la 1^{ère} à la 8^{ème} années, sachant que le cycle 3 est déjà suffisamment bousculé par la rénovation en cours.

Un regret a été exprimé qui est le peu de mise en valeur, dans ce rapport, de l'apprentissage de la langue italienne, pourtant langue nationale elle-aussi.

Le groupe socialiste à l'unanimité prend acte du rapport d'information du Conseil d'État et l'en remercie une fois encore.

La motion 01.135 « Promotion économique et scolarité : création d'un cursus scolaire français-anglais » : le groupe socialiste accepte le classement à l'unanimité. La motion 08.157 « Un accès au bilinguisme pour tous » : le groupe accepte le classement à l'unanimité. Le postulat 18.209 « Pour une sensibilisation au suisse-allemand en fin de scolarité obligatoire » : le groupe accepte le classement à l'unanimité.

Le postulat 18.210 « Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO » : le groupe socialiste refuse majoritairement le classement avec quelques abstentions pour les motifs suivants.

Un postulat est une demande d'étude et la réponse donnée dans le rapport se résume à une seule page. C'est sommaire. Les langues et culture d'origine ne sont ainsi pas valorisées. Le souhait du groupe socialiste est qu'une mise en œuvre soit planifiée avec des pistes ambitieuses sans exiger que cela se concrétise dans l'immédiat. Il serait intéressant de voir ce qui se réalise ailleurs. Encourager la participation des élèves francophones à ces cours LCO, améliorer les collaborations et les contacts entre les enseignant·e·s de l'école obligatoire et ceux et celles des cours LCO sont des propositions qui promeuvent la richesse interculturelle de notre canton et qui favorisent le processus d'intégration. De plus, la collaboration entre les communes et l'État pourrait être renforcée en soutien à une communauté. La question des locaux à disposition se pose aussi.

Un mandat d'étude pourrait être confié au Centre de compétence Migration et mobilité de l'Université de Neuchâtel « pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO ».



Merci de votre attention. » •

Le classement du postulat 18.209 a été accepté par 68 oui 37 non 7 abstentions.

Le classement du postulat 18.210 a été refusé par 60 non contre 49 oui et 3 abstentions.

Naturopathes neuchâtelois-e-s laissé-e-s de côté, aux dépens des patient-e-s ? ([19.174](#))

Une recommandation trop ciblée

Il est revenu à la députée Florence Nater de présenter la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a analysé avec grande attention cette recommandation initialement déposée sous forme de motion.

Sur le fond, le groupe socialiste souscrit à la préoccupation des auteures de la proposition quant à l'importance des médecines complémentaires/alternatives dans le domaine de la santé. Comme cela a été rappelé, la population neuchâteloise avait en effet largement soutenu la modification de la constitution pour une meilleure prise en compte des médecines complémentaires en 2009 déjà. D'ailleurs aujourd'hui, médecine allopathique et médecines complémentaires sont moins dans une vision opposée et antinomique que cela n'a pu être le cas par le passé.

Ceci étant dit, le groupe socialiste se heurte à quelques obstacles de fond concernant cette motion. Le groupe socialiste s'interroge sur la pertinence de ne cibler que les naturopathes et pas d'autres professions médicales alternatives. On est dans un champ de pratiques assez vaste qui mériterait d'être précisé. A cet égard, le groupe socialiste mentionne un rapport intéressant qui a été réalisé par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP), en 2016, et qui définit plus largement mais aussi plus spécifiquement le champ des médecines complémentaires/alternatives et qui dresse d'ailleurs un inventaire intéressant de comparaison des législations cantonales en la matière.

On y lit par exemple que la naturopathie s'inscrit dans le champ des systèmes thérapeutiques à visée holistique au même titre que la médecine chinoise ou ayurvédique.

Donc si on veut soutenir la préoccupation des auteures de cette proposition, dans le but de viser une égalité de traitement entre tous les professionnels de la santé, on se doit d'examiner la



situation plus globale des médecines complémentaires ou alternatives. C'est le sens de l'amendement du groupe socialiste.

Une actualisation du rapport de l'IUMSP au contexte neuchâtelois pourrait d'ailleurs servir de base à ce travail.

En conséquence, bien que le groupe socialiste souscrive à la préoccupation des motionnaires, il refusera la recommandation en l'état. Il l'acceptera si notre amendement est retenu. » •

L'amendement a été accepté par 96 oui contre 12 non et 5 abstentions.

La recommandation amendée a été acceptée par 61 oui contre 48 non et 4 abstentions.

Pour un développement durable des transports publics ([19.163](#))

Un point de départ pour une réflexion nécessaire

Le député et président du groupe socialiste Jonathan Gretilat a exposé les arguments du groupe.

« Monsieur le Président, chères et chers collègues député-e-s,

Le postulat qui nous est proposé par les Verts promet un débat intéressant. Il illustre à merveille, de manière très concrète, les conflits et incohérences de notre société face au défi que représente la crise climatique et écologique. D'un côté, une volonté sincère et résolue d'amorcer un changement de paradigme pour une humanité en danger ; d'un autre côté, des considérations matérielles, économiques et financières faisant obstacle à toute remise en question du système dans lequel nous évoluons. Au centre de ces préoccupations qui entrent en confrontation, un objet par excellence cristallise ces tensions : la voiture. Car c'est finalement de ça dont il est question aujourd'hui.

A la base du postulat, le constat est le suivant : la mobilité individuelle motorisée augmente sans cesse dans notre canton, alors qu'elle est source de nuisances, grande consommatrice de ressources fossiles et importante productrice de gaz à effet de serre. Or l'urgence climatique implique bien au contraire que l'on réduise notre dépendance aux énergies fossiles et notre production de CO₂, et que l'on favorise la mobilité douce. Le problème, c'est que les mesures purement incitatives ne suffisent pas, et que le développement de solutions alternatives et durables nécessite d'y consacrer rapidement des moyens financiers actuellement indisponibles.



A moins d'envisager des interdictions pures et simples, le principe de la taxe affectée demeure donc la solution la plus adéquate et proportionnée apte à atteindre les objectifs visés.

Dans ce sens, le Groupe socialiste est favorable à la demande d'étude qu'implique le postulat 19.163 et le soutiendra sous sa forme actuelle. La motion nous aurait paru trop restrictive et contraignante, à mesure que la formulation du texte n'est pas d'une clarté limpide, et que les pistes évoquées visant à l'introduction de taxes auprès des propriétaires de parkings collectifs, en particulier des centres d'achats, ne sauraient donc être considérées comme exclusives ou exhaustives; à notre sens, l'étude ne devrait donc pas être menée de manière trop limitative, mais explorer également d'autres options permettant d'aboutir aux mêmes effets, comme par exemple : une redéfinition fondamentale des critères de perception de la taxe véhicules en fonction du coût et de l'impact environnemental de ceux-ci, une réévaluation des coûts du stationnement sur l'espace public pour les non-résidents qui utilisent les infrastructures mais ne paient pas d'impôts là où ils stationnent, une éventuelle prise en considération du chiffre d'affaires ou de la surface d'un parking collectif pour définir l'importance de la taxe plutôt que les mouvements individuels, ou encore, en collaboration avec la Confédération, une évaluation de l'idée et de l'opportunité d'instaurer des péages urbains aux entrées des centres.

Nous encourageons donc vivement le Conseil d'État à explorer ces différentes pistes dans le cadre de l'étude à mener. En particulier, nous appelons de nos vœux des modalités de perception ou de redistribution de la taxe permettant de tenir compte de la capacité contributive des personnes concernées. En effet, le Groupe socialiste ne peut admettre que des mesures écologiques volontaristes, aussi louables soient-elles, pèsent plus lourdement sur les personnes les plus modestes. L'humain et la composante sociale doivent demeurer au cœur de toute réflexion en matière environnementale, et nous y veillerons avec la plus grande attention. Moyennant ces réserves importantes, l'acceptation du postulat permettra d'exprimer une volonté politique claire en faveur du développement des transports publics et de la mobilité douce dans notre canton et c'est une très bonne chose. Nous sommes à cet égard quelque peu surpris par la levée de boucliers que le postulat semble provoquer dans certains milieux : en effet, il s'agit d'une simple demande d'étude à ce stade, qui se justifie pleinement au vu des enjeux environnementaux actuels. Le groupe socialiste soutiendra donc le postulat 19.163 et vous invite à en faire de même. » •

Le postulat a été accepté par 58 oui contre 49 non et 4 abstentions.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 4 décembre 2019.

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.